

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 23 /05

SEANCE DU 30 Janvier 2023

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 0
Votants : 10
Pour : 10
Abstention : 1
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 23 janvier 2023.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, VERDET Patricia.

Absent ou excusé : Véronique ARTERO, Bérengère ANDRE, Sophie SELLIER (arrivée en fin de séance, pour les questions diverses)

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet: Signature des avis et décisions d'urbanisme relatifs aux demandes déposées par Monsieur le maire

Monsieur Laurent CARREZ, président de la commission Urbanisme informe l'assemblée quant au dépôt, par Monsieur le maire d'une déclaration préalable d'urbanisme en vue de la construction d'une piscine.

Il rappelle que selon l'article L-422-7 du code de l'urbanisme, « lorsque le maire ou le président de l'EPCI est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'EPCI désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Compte tenu que le président de la commission d'urbanisme est titulaire d'une délégation de signature octroyée par le maire en la matière, il propose de désigner un autre élu pour signer les avis et décisions d'urbanisme relatifs aux demandes déposées par Monsieur le maire.

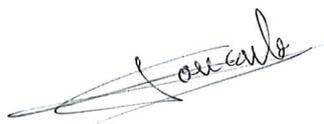
Ainsi, il propose à l'assemblée de désigner Mme Lydie BALSEM, conseillère municipale et membre de la commission urbanisme, pour signer ce type de documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation de Mme Lydie BALSEM pour signer les avis et décisions d'urbanisme relatifs aux demandes déposées par Monsieur le maire,
- **Autorise** le maire à signer la délibération relative à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ